

SARL DGS BATI
En formation au capital fixe de 1000 Euros
39 Rue de la Ferme Henry
La Gloriette Bât 1
91330 YERRES

Le 11/06/2026 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- **Monsieur GONCALVES VEIGA Erwan** né le 04/01/2007 à Saint-Denis (93), de nationalité Française, Célibataire, demeurant 39 Rue de la Ferme Henry La Gloriette Bât 1 91330 YERRES

- **Monsieur DA VEIGA Higino, né** le 10 février 1972 à Arcanjo (Cap-Vert), de nationalité capverdienne, célibataire, demeurant 39 Rue de la Ferme Henry La Gloriette Bât 1 91330 YERRES

Représentant la totalité des parts sociales, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par **Monsieur GONCALVES VEIGA Erwan**, président de cette assemblée, est :

:

NOMINATION DE LA GERANCE

RESOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de gérant telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur GONCALVES VEIGA Erwan** né le 04/01/2007 à Saint-Denis (93), de nationalité Française, Célibataire, demeurant 39 Rue de la Ferme Henry La Gloriette Bât 1 91330 YERRES

.

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2

La rémunération de la gérance sera définie postérieurement à l'immatriculation de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait YERRES le 01/07/2026 .

Signatures des intervenants :

